

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BOURGUIGNAT - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Musée des Beaux-Arts - Legs de Madame Aleth Lucette Raymonde Parizot - Acceptation

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a été informée, par courrier en date du 14 mars dernier, adressé par Maîtres Ludovic Baut et Eloïse Sallichon-Collot, notaires associés, des conséquences pour elle de la succession de Madame Aleth Lucette Raymonde Parizot.

Cette dernière a, aux termes de son testament olographe, en date du 3 mai 2004, souhaité léguer au Musée des Beaux-Arts de Dijon une somme de 10 000 € nette de frais et droits, destinée à « la restauration ou l'achat de tableaux ».

Il convient pour la Ville d'accepter par voie de délibération ce legs aux fins de permettre la rédaction de l'acte de délivrance du legs.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider d'accepter le legs de Madame Aleth Lucette Raymonde Parizot, au bénéfice du Musée des Beaux-Arts, soit la somme de 10 000 €, dans les conditions proposées ;
- 2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et notamment à fournir les justificatifs de la restauration de l'œuvre ou des œuvres à financer par le legs de Madame Parizot.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ